



"régie telecom" encore une arnaque aux annuaires ? OUI !!!

Par **cactus74**, le **10/02/2009** à **12:13**

Bonjour à tous,

En temps que professionnel, j'ai été contacté ce matin par une société de (soit disant) transfer et de mise à jour d'annuaires, pour (soit disant) paraître dans les divers 118xxx...

Ils m'ont alors envoyé un fax (Eméteur "000"), en me demandant de le compléter, de le signer et de leur retourner par fax...

(Voir ci-dessous pour voir le document reçu)

Cette "REGIE Telecom" est (soit disant) basée en Espagne :

Avenida Marignane, 28 6c

FIGERES - ESPAGNE

TVA : ES 547 546 589 (pas sûr car peu lisible)

Par ailleurs, leur fax dit de renvoyer le formulaire au N° (soit disant gratuit) :

08 26 70 42 86...

Hors, ce type de N° (0826...) est en fait facturé 15 cts/min !

Premier mensonge !!!

De plus la "gentille" conseillère (Elodie), m'à bien dit :

"C'est entièrement gratuit !"

"Vous n'avez aucun engagements !"

"Les frais mentionnés ne sont que pour ceux qui veulent un logo !"

"Répondez vite pour paraître dès à présent !..."

(Ouais, ça reste à voir...)

Je lui ai donc dit que j'allais relire le fax, y compris les petites lignes...
Et là, comme j'ai flairé l'arnaque, je n'ai pas donné suite au fax qui m'à été envoyé, et j'ai en suite fait des recherches sur le web... j'ai rien trouvé sur cette fameuse sociétée !

Je lance donc un avis à tous ! :

- Avez vous déjà entendu parler de cette société ?
- Avez vous des information sur ce que je crois être une arnaque ?
- Méfiez vous !!!

A+
Cactus74

Liens pour voir le document :

<http://img145.imageshack.us/my.php?image=regietelecomzx3.jpg>

Par **cactus74**, le **11/02/2009** à **10:44**

Le lendemain (aujourd'hui 11-02-2009)...

Elodie me recontacte :

"Je suis inquiète, je n'ai pas reçu votre retour par fax !..."

Ce à quoi je lui ai répondu que je n'avais pas confiance,

Vu qu'ils sont basés en Espagne, que le N° "gratuit" est PAYANT,

Que ce qui est écrit en bas est flou...

NON , je ne donnerais pas de réponse !!!

A cela, "Elodie" me signale que vais donc être supprimé des pages Jaunes !

(Ca ressemble à une menace !)

Je met donc fin à la communication !...

Je vais donc maintenant contacter le service des pages jaunes,
et je vous tiendrais donc au courant en suite...

A+
Cactus74

Par **cactus74**, le **13/02/2009** à **09:30**

Deux jours après...

Aucune réponse !!!

Je décide donc de contacter l'ARCEP !...

(Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes)

A suivre...

Par **Admin**, le **13/02/2009** à **09:31**

Merci de nous faire profiter de ton expérience cactus74 ;)

Par **cactus74**, le **10/03/2009** à **11:19**

Bonjour à tous...

Je n'ai pas eu vraiment le temps de vous donner des nouvelles ces derniers jours, mais un lecteur de ce sujet ayant lui aussi été démarché m'à contacté...

Ca m'à rappelé que je devais poster les nouveaux éléments que j'ai !

Le 20 février 2009, le service relations clients des pagesjaunes m'à enfin répondu :

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier concernant la société REGIE TELECOM.

Nous vous confirmons que cette société n'a aucun lien de quelque nature que ce soit avec la société PagesJaunes.

(blabla comercial)

Concernant votre demande d'obtenir un devis pour un plan de communication, nous la transmettons à votre agence commerciale PagesJaunes.

Un conseiller commercial ne manquera pas de vous contacter sous les meilleurs délais.

Retrouvez le service PagesJaunes sur l'Annuaire, l'annuaire PagesJaunes, pagesjaunes.fr, pagesjaunes.fr sur mobile, PagesPro, les renseignements par téléphone 118 008 et les renseignements gratuits par SMS au 32008.*

**Service gratuit, hors coût du SMS.*

*Centre de Relation Clients
PagesJaunes*

Donc, mis à part le blabla comercial, les choses sont clair, "Regie télécom" à donc menti sur ce point également !!!

Pour finir, la personne qui m'à contacté et qui à eu l'imprudence de retourner le fax initial, m'à

dit qu'il n'a pas tardé à recevoir des appels lui demandant de verser des sommes... astronomiques !!! (plus de 10000€ !)...
J'espère qu'il postera un message sur ce forum pour vous en donner les détails... C'est édifiant !

[s]En résumé :[/s]

REGIE TELECOM est bien une ARNAQUE !

Fuiez !!

Mais que fait la police, à quoi sert l'Europe !!!

(la société est basé en Espagne, donc en europe...)

Mon conseil :

- Soyez méfiant,
- Ne payez pas,
- Soyez très méfiant...

A+

Cactus74

Par **ALBINE**, le **13/03/2009** à **15:21**

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre message sur le site référencé ci-dessus, nous confirmons la poursuite des actions malveillantes de cette officine implantée en Espagne qui s'est récemment adressée à l'une de nos entreprises artisan du Bâtiment, en lui réclamant des sommes considérables au titre d'un dédit de commande qui avait été préalablement présentée comme une offre temporaire et gratuite de service. Nous saisissons notre réseau national FFB (Fédération Française du Bâtiment) pour alerter l'ensemble des entreprises affiliées à notre organisation professionnelle sur l'existence et la persistance des agissements de régie télécom et avons fortement conseillé à notre adhérent d'interrompre sur le champ toutes relations avec ces gens là.

Nous vous tiendrons informés des suites réservées à cette affaire.

Cordialement

Par **marie**, le **19/03/2009** à **15:58**

Madame, monsieur,

Ce matin, j'ai eu la désagréable surprise d'être appelé par un mr MOREAU qui s'est présenté comme comptable de la société REGIE TELECOM, car j'ai signé et renvoyé au début du mois de février le même document que cactus74, persuadée qu'ils s'agissait d'un mandataire de France Télécom et que le service demandé était purement administratif. Il m'a demandé comment je souhaitais régler le montant dû soit 12000€, en une ou deux mensualités. Devant ma surprise, et après m'avoir informée que j'avais signé pour un engagement de 4 ans, et m'avertir des risques d'un non paiement, il m'a proposé qu'un avocat du groupe me rappelle dans l'instant. Celui ci, après m'avoir sermonée sur la légèreté avec laquelle j'avais signé ce document me propose une solution amiable qui consistait à faire intervenir une assurance

prise par le groupe pour rompre ce contrat moyennant un versement de 12000€ afin d'être en règle avec la cotisation de l'assurance, mais qu'elle était remboursable sous 10 jours.

Quand j'ai commencé à dire que je n'avais pas cette somme, il a ramené le montant de la cotisation à un semestre soit 6450€, je lui ai demandé quel délai il m'accordait pour réunir cette somme, il m'a répondu que ce devait être payé dans la journée par virement bancaire sur un compte en Espagne avec en contre partie un contrat de résiliation et une facture pour la comptabilité et si je ne pouvais pas payer dans les délais, que mon dossier partirait aux contentieux avec la quasi certitude de devoir payer les 40400€ initiaux avec en plus les frais qu'engendreraient une procédure.

De plus il m'a expressément demandée de garder le silence sur cette proposition sous peine d'annulation de notre accord!

Ce monsieur doit rappeler tout à l'heure pour connaître ma réponse, même si j'ai été tenté de le faire, je ne paierai pas, je ne sais pas encore ce que tout cela donnera mais je me défendrai en justice si besoin en était.

Mais si d'autres que moi se sont fait arnaquer, merci de me le faire savoir, je crois que j'ai besoin d'un soutien moral. Je vous tiendrai informé de la suite.

A bientôt

Par **ALBINE**, le **19/03/2009** à **16:33**

Nous représentons la Fédération française du Bâtiment en Haute-Garonne, et avons été à ce titre alertés par un artisans du Bâtiment qui lui aussi a été soumis à des pressions de même ordre de la part de cette officine qui se baptise "REGIE TELECOM". Nous avons conseillé fermement à notre adhérent de ne pas céder aux pressions dont il faisait l'objet lesquelles, en bien des domaines, sont totalement étrangères au droit. Nous avons à cette fin préparé un courrier à destination de l'artisan concerné et avons suggéré à celui-ci d'adresser notre correspondance à l'interlocuteur agissant pour le compte de cette officine. Depuis lors l'artisan n'a plus été importuné. Nous suivons au plus près les agissements en cause et mobiliserons au besoin nos services juridiques si par cas le phénomène se reproduisait.

Par **cactus74**, le **19/03/2009** à **16:36**

"Marie" (et Autres victimes...),

Ne payez surtout pas, ou vous ne reverrez jamais votre argent !!!

Le problème est que maintenant qu'ils ont votre retour de fax, ils vont utiliser tout les moyen de vous faire craquer...

(Votre histoire est exactement la même que la personne qui m'avais contacté par tel... Leur arnaque est très bien rodée !)

Mon conseil :

- Coupez court aux prochains appels téléphoniques en leur disant bien que vous savez maintenant que c'est une arnaque, et que vous ne payerez jamais les sommes demandés !
- Stockez toutes sortes de fax ou de courrier dans un coin, mais sans jamais y répondre ! (j'ai bien dit jamais !)
- Ne prenez pas pour argent comptant les pseudo tampons "huissier de justice" et

compagnie qu'ils ajoutent à leurs courrier, ne croyez pas que celui qui vous appel est forcément celui qu'il dit être....

Vous risquez malheureusement d'en avoir pour plusieurs mois (années ?) avant qu'ils ne jettent l'éponge, et méfiez vous, ils peuvent très bien remettre ça sous une nouvelle pseudo "régie télécom truc-much"...

(ils ont vos coordonnées en stock...)

BREF, je dis ça, mais je suis pas juriste !!!

Mais après quelques recherches, ces arnaques ne nécessitent généralement pas de porter les choses en justice, car les arnaqueurs se suffisent des quelques "pigeons" qui auront payés à force de menaces & de relances...

(sur la quantité de "prospect" qu'ils font à tour de bras, il y en à toujours quelque uns qui payent et qui en suite par honte injustifiée n'osent pas le dire... Et c'est ce genre de pigeons qu'ils recherchent)

Bon courage, et que la force soit avec vous !..

A+

Cactus74

Par rémy_jc, le 24/03/2009 à 21:01

Marie vous n'êtes pas la seule

Sur affirmation de la conseillère Elodie, m'assurant que je n'avais rien à payer pour un transfert simple, j'ai aussi renvoyé le fax signé et tamponné.

J'ai reçu, ce jour un appel d'un Mr Moreau "seulement employé comptable" qui m'a demandé comment je comptais régler la 1ère annuité soit 10200,00 eurHT.

un choc! Cette somme pour ma petite entreprise!

il m'a menacé de porter l'affaire au service contentieux en me précisant que "ils sont payés aux résultats et n'ont pas d'état d'âme...". Finalement il a proposé de transmettre le dossier à leur cabinet d'avocats pour une résiliation amiable.

... 15mn et je recevais un appel de Lionel Prelos du Cabinet L.PRELOS & ASSOCIES.

Même discours quand au contentieux. Il me propose de régler 10200,00eur +TVA de suite.

Il transige pour un règlement des 6 prem mois soit 6145,00 eurTTc mais il doit en référer à Regie Telecom pour cette résiliation exceptionnelle.

...15mn (décision rapide de la Regie Telecom!...la routine quoi!) et je reçois un protocole d'accord assorti d'une clause de stricte confidentialité, pour le règlement de 6145Eur par virement, CE JOUR, sur un compte en Espagne, m'assurant que je serais remboursé sous 10j par leurs assurances, à renvoyer dument signé, par fax et par retour.

Entre temps j'ai pris des contacts.

Une assistante d'avocat m'a conseillé de; surtout ne rien payer, surtout ne répondre à aucun courrier, fax ou autre, de ne pas répondre au téléphone, au cas où la conversation serait enregistrée et, si l'affaire se corsait il serait temps d'aviser.

Elle m'a aussi conseillé d'aller sur internet vérifier l'existence de ce Cabinet d'avocats.

Demain AM, je dois contacter la répression des fraudes qui me donnera la marche à suivre pour ce genre d'affaire.

Résultat de ma recherche il existe un Cabinet Dauge & Associés 22 Ave de la Grande Armée

750017, mais pas de Cabinet L.PRELOS & ASSOCIES.

Je n'ai pas non plus trouvé de Lionel Prelos avocat dans la région parisienne.

Le tampon apposé en bas du protocole mentionne >.

Suite à la 1ère émotion pas de panique.

Quel que soit le mode de passation de commande, tant que l'on a pas reçu de facture en bonne et due forme on n'a rien à payer. Et une facture doit comporter les informations légales de l'entreprise (SIRET, RC, et.. vérifiables). Attendons les factures de la Regie Telecom avec les dites mentions légales.

Cordialement

Par rémy_jc, le 24/03/2009 à 22:01

Bonjour

J'ai cherché "regie telecom avenida marignane 28 6c figueres espagne"

j'ai eu une réponse de l'association NAGE (Non à l'Arnaque des Guides Européens) indiquant que cette adresse n'existe pas.

www.association-nage.com/autresguides.html

Sur leur site il est précisé entre autres:

UN HUISSIER DE JUSTICE OU UN AVOCAT NE FAIT JAMAIS DE MENACE DE RECOUVREMENT PAR FAX. SI CELA VOUS ARRIVE, ALORS VOUS AVEZ A FAIRE A DES ESCROCS. Ils vous font de fausses attestations du ministère de la justice et de l'économie. Rien n'arrête ces escrocs.

Tenons bon.

A+

Par rémy_jc, le 25/03/2009 à 20:02

Marie et autres co-victimes

j'ai contacté le service de répression des fraudes. Rien de particulier. Ils m'ont demandé de leur communiquer tous les documents en ma possession pour voir ce qu'il en est de cette officine REGIE TELECOM.

Ce que j'ai fait.

En ce qui concerne le protocole d'accord, j'ai reçu 2 1ères pages; Le Me Prelos s'est trompé, il en a envoyé une signée de Me René Renard et l'autre signée de Me Lionel Prelos !!!!! Sûr que c'est complètement bidon.....

Je pense que s'ils n'ont pas obtenu de versement immédiat, ce qui est leur objectif, ils abandonneront.

Eventuellement il essaieront de faire pression par fax toujours via un numéro en 08xx garantissant l'anonymat : surtout ne pas répondre. Je ne suis pas juriste, mais je pense que rien ne peut se passer tant qu'il n'y pas eu avertissement par pli (et non lettre) recommandé avec AR.....

A suivre.

Par **marie**, le **01/04/2009** à **22:16**

Bonsoir

Je vous remercie tous pour votre soutien, le soi-disant avocat a rappelé comme convenu pour savoir si j'avais réussi à réunir l'argent, je lui ai répondu que non, il m'a conseillé de me servir du découvert autorisé que la banque m'accordait sûrement, j'ai dit que mon contrat ne prévoyait que 150€ de découvert, sur quoi il a ricané en me disant que je devrais changé de banque, car la mienne était pingre!

Je lui ai demandé, faute de solution, de mettre mon dossier aux contentieux, et il a répondu d'accord.

Depuis je n'ai pas été recontacté.

Il m'a été réconfortant de lire vos témoignages et vos encouragements.

Vous avez raison, c'est une belle arnaque!

J'ai tout de suite su que c'en était une, mais je n'ai pas compris immédiatement que c'était une fausse entreprise qui nous a fait signé de faux papiers, même s'ils ont l'air vrai! Si l'entreprise avait existé, il aurait été difficile de prouver leurs mensonges, et il aurait fallu se défendre au tribunal avec l'incertitude de gagner, dans ces conditions l'alternative d'un arrangement amiable est tentant... ils n'ont plus qu'à mettre la pression en imposant un délai de réflexion très court et le tour est joué!

Je souhaite que nos différents témoignages aident d'autres victimes à ne pas tomber dans leur piège.

Encore un grand merci a vous

Par **valenti**, le **07/04/2009** à **14:14**

Moi aussi j'ai signé le fameux fax d'allo118.com le mois dernier, et ce matin un soi disant avocat à Paris me téléphone en me disant qu'il y avait une procédure judiciaire en cours à mon nom et que pour la stopper je devais faire un virement de 20400 euros dans la journée. Aussitot mon mari s'est rendu à la gendarmerie ,et les gendarmes lui ont dit de ne pas s'inquiéter que cela senter l'arnaque,et que je devais envoyer une lettre de rétractation puisque le délai de 14 jours n'était pas passé.Mais comme je n'ai aucune adresse ,je me suis connectée sur votre site et là j'ai pu réaliser l'ampleur de leur arnaque,et j'ai pu lire tout les conseils qui sont donnés à toutes les victimes .Merci de me tenir au courant .Mme VALENTI

Par **cactus74**, le **07/04/2009** à **18:24**

Salut à tous !

Le fait que cela touche temps de monde prouve que c'est une belle ARNAQUE !

Je suis bien content de voir que la recherche de "regie telecom" sur google fais apparaitre cette page en troisième position, cela permettra aux victimes de trouver plus vite qu'il s'agit d'une arnaque pure et dure !!!

(le webmaster experatoo doit être content lui aussi !)

;-)

Bon, maintenant que je me suis félicité d'avoir mis le pavé dans la marre de l'arnaqueur, je doit dire que des choses m'ont fâchées !...

- L'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes) que j'avais contacté ne m'à jamais répondu !
(Cette "autorité" n'à t'elle aucune utilité ?)

- Les gendarmeries contactées par plusieurs victimes n'ont visiblement pas été capable de rechercher les information détaillées (ici par exemple), et n'ont vraisemblablement pas remonté l'information à la justice (voir à l'Europe) ...
(Les conseils de base donnés sont bon, mais le suivi laisse à désirer !)

- L'Europe... que dire... si elle ne sert pas à juguler ce genre d'arnaque qui pululent... à quoi sert elle ?

Bref, je ne suis pas un politien, mais ce que j'attend en premier du pouvoir en place (français & européen) c'est qu'il protège ces concitoyens !

Certains (avocats) me diront qu'il faut qu'une ou plusieurs plaintes soient déposées pour permettre de lancer une procédure !...

A cela, je répondrais que: ces arnaqueurs sont assez malin pour s'attaquer à de petites structures (TPE & PME), ce qui fait qu'une procédure en justice dont l'issue est très incertaine ne rassure pas !

(Je suis sûre que "regie telecom" n'à jamais tenté de piéger Total ou ELF !!!)

Je suis donc déçu de voir que le pouvoir peu mettre en oeuvre une politique répressive pour protéger par exemple les grande sociétés (multi-milliardaires) de musique ou de cinéma contre le téléchargement illégal, quant il n'est pas capable de faire face à ces arnaques qui touchent les petit contribuables !

Voilà, il fallait que le dise !
(même si ça sert à rien...)

A+
Cactus74

Par **lilidavi33**, le **21/07/2009** à **08:46**

J'ai besoin de votre aide.

Mes parents viennent d'être arnaqué par le même genre d'escro: France 118.

Ils ont appelé l'entreprise de mes parents qui étaient absents et on eu ma jeune soeur au téléphone. Celle-ci a demandé si tout été gratuit et ils ont répondu oui, alors elle a signé pour 12 mois. Mes parents viennent juste de se rendre compte et on tenté une rétractation au bout du 4ème jours (hier soir). Mais on ne peut les contacter que par fax et l'adresse pour un recommandé est en Espagne:

28(6.C) avenida marignane
17600 figueres

fax: 01 79 73 42 80

J'ai conseillé à ma mère d'aller à la gendarmerie pour porter plainte après avoir lu vos articles car le cas est similaire et de contacter la DGCCRF.

Mais est-ce suffisant? C'est en Espagne!!!

Nous ne pourrions jamais payer 861 euros par mois, c'est impossible. C'est la panique complète!!

Avez-vous déjà entendu parler de France 118?

J'ai vraiment besoin de votre aide!!!!

Merci

Par rémy_jc, le 21/07/2009 à 13:02

Bonjour,

Surtout NE PAYEZ RIEN !!!

Et ne paniquez pas !

Vous ne devez rien tant que vous n'avez pas reçu de facture.

Et une facture doit correspondre à une prestation réelle en rapport avec la valeur de cette prestation.

Cette facture doit comporter obligatoirement des informations légales (inscription au registre du commerce, etc...) et parfaitement vérifiables.

Vous ne recevrez vraisemblablement jamais de facture.

Car si j'en crois mon affaire "Regie Telecom", France 118 n'existe probablement pas: ce serait trop dangereux!

Leur façon de faire, c'est d'annoncer des sommes énormes, c'est très très déstabilisant! puis de négocier une somme plus modeste mais encore bien importante et d'obtenir[s]

rapidement[/s] un virement

Ils utilisent des N° de fax et Tél "anonymes" en 08xx. On ne peut pas remonter jus'au eux.

Renseignements pris au près de France Télécom ces derniers ne fournissent des infos quand aux abonnés que s'il y a action en justice....

Ils vont vous harceler en se faisant passer pour un bureau d'avocats qui n'existe pas... Bidon..

N'engagez aucune conversation, ils vont vous menacer de vous assigner au Tribunal etc...

Ne paniquez pas, ils n'ont RIEN, pour aller jusque là: pas de facture en règle, pas de lettre de relance, pas de mise en demeure par recommandé...(notez bien que ces documents ne sont jamais envoyés par fax...)

Dites leur qu'il est établi que c'est une escroquerie et que vous ne paierez jamais quoi que ce soit. Il vous feront à nouveau une grosse menace..

Et s'ils n'obtiennent pas un virement (en Espagne!) dans les 2 jours, ils auront compris que ça ne marche pas et ils laisseront tomber.

Tenez bon, NE PAYEZ SURTOUT PAS.

Bon courage

Cordialement

Par **lilidavi33**, le **21/07/2009** à **17:13**

Merci beaucoup pour votre aide.

Ma mère c'est rendu ce matin a la DGCCRF pour exposer son cas et qu'une enquête pourrait être lancé bientôt.

Nous ne payons pas car le soi-disant contrat comporte beaucoup d'erreur et ce contredit. et fait troublant: l'adresse de la société "France 118" est exactement la même que "régie telecom".

Par **rémy_jc**, le **21/07/2009** à **19:43**

bonsoir lilidavi33,

Côté DGCCRF, n'attendez pas grand chose.

J'ai fait la démarche auprès de cette administration à La rochelle en leur transmettant tous les documents en ma possession, témoignages du forum, fax "protocole d'accord" du sieur Me Prelos etc...

Ils ont transmis à la DGCCRF de Montpellier qui m'a accusé réception, très courtoisement, de mon dossier transmis.

la DGCCRF de Montpellier a une antenne en Espagne, mais, légalement, ne peut agir directement en Espagne.

Je n'ai jamais reçu de nouvelles...

Si ils reviennent à la charge avec des noms comme Me Prelos, Me Renard, Me Planchard vous pouvez être sûre que c'est bidon...

Ils "s'emmêlent même les pinceaux" en signant Me Lionel Prélos avec le tampon de Me Renard !!....

Soyez tranquilles, ne payez pas, et tout va s'arrêter.
Cordialement.

Par **lilidavi33**, le **22/07/2009** à **09:37**

Juste une dernière question: faut il porter plainte au commissariat?

Merci beaucoup, je vous tiendrai au courant!!!

Par **rémy_jc**, le **22/07/2009** à **12:29**

bonjour lilidavi33,

Je ne pense pas que cela en vaille la peine.

Porter plainte contre qui? Contre quoi?

Au dire de la DGCCRF la police française ne peut pas intervenir en Espagne.

J'ai l'intime conviction qu'il n'y a pas de société France 118.

Ces escrocs savent qu'on ne peut pas remonter jusqu'à eux par les N° de fax ou téléphone!!! De plus avec les transfert d'appel il n'opèrent peut-être pas en France... Ils utilisent des comptes bancaires à l'étranger. Dès qu'ils ont obtenus des virements, ils retirent l'argent, ferme le compte et disparaissent!!
Puis recommencent avec un autre nom, autre compte bancaire....
Il faut quand même rester vigilants, car ça peut revenir plus tard ou sous une autre forme.
Cordialement.

Par **lilidavi33**, le **22/07/2009** à **20:57**

Effectivement, cela n'a servi à rien car tant que nous n'avons pas reçue de facture ou de fax, la police ne peut rien faire.
Ils nous ont juste dit de ne surtout pas payer car sinon c'est l'engrenage!!
Maintenant je suis dans l'angoisse d'un appel ou d'un fax! (et si c'était une vraie société: mais en même temps pourquoi il est impossible de remonter jusqu'à eux: leur numéro de fax et confidentiel et leur adresse est exactement l'adresse bidon de "régie telecom").
En prenant le nom de "France 118" je pense qu'ils veulent se faire passer pour une vraie société qui s'appelle "118 France annuaire".
Qu'en pensez vous?

Merci encore pour toutes vos réponses qui me remontent le moral!

Par **rémy_jc**, le **23/07/2009** à **09:37**

Bonjour lilidavi33,
Je ne suis pas juriste mais ayant été une cible j'ai analysé au mieux.
Oui il peuvent vous rappeler pour vous harceler et vous menacer plus durement (relisez dans le forum leur façon de procéder)
Ne payez pas, ne répondez pas aux fax.
Oui, ils utilisent France 118 parce que ça ressemble à 118 France Annuaire.
Une vraie société est identifiable: adresse, tél, fax, registre du commerce et de nos jours, site internet.
Une vraie Société ne pratique pas comme ça ex: les Pages jaunes, les Pages Pro...
Elle vous contacte, vous envoie un Bon à Tirer ou équivalent en vous soumettant les textes et les rubriques de parution en précisant les tarifs détaillés, ainsi que les modalités et délais de paiement. Vous pouvez joindre votre interlocuteur par téléphone ou fax(non confidentiels). A ce stade, vous pouvez encore signer ou ne pas signer!!
Le cas échéant, elle vous envoie une **vrai facture** .
Elle ne vous demande JAMAIS un virement dans la journée sur un compte à l'étranger.
C'est la facture en bonne et dûe forme qui justifie la créance.
Une entreprise n'assigne jamais en justice un client, sans pouvoir établir que ce dernier refuse de payer, suite à une ou plusieurs mises en demeure par recommandé avec Accusé de Réception. [s]Et ça ne se passe pas par fax!!!.[/s].
Ne soyez pas angoissée, pas de facture, pas de créance, rien à payer.
Ne répondez pas aux fax. Au tél, soyez ferme, dites que vous avez transmis le dossier "à qui de droit" [s]sans préciser qui[/s], et qu'il est établi que c'est une escroquerie, pas plus, si il

continue, raccrochez.
Cordialement.

Par **lilidavi33**, le **25/07/2009** à **11:02**

je vous embete encore:

J'ai lu qu'une entreprise n'a pas le droit au délais de rétractation de 7 jours, alors que la dgccrf nous a dit de faire un courrier recommandé pour ce rétracter (la police aussi!). Sur le pseudo contrat il est mentionné que nous avons 7 jours de rétractation, sans préciser si c'est valable pour les particuliers ou entreprise (et nous sommes une entreprise!).

je ne sais plus quoi penser!! re-panique!!!!

Par **solkane**, le **30/07/2009** à **13:42**

bonjour, j'ai attentivement lu tous vos messages et suis de tout coeur avec vous. Pour répondre à ta première question lilidavi33 mes parents sont dans la même situation (nous avons également reçus des menaces de france 118).

Nous avons aussi fait des recherches et nous les avons retrouvé sous un autre nom. Alors si ça peut te rassurer nous ne sommes pas prêt de les payer.

Cette arnaque est aussi bidon que "régie telecom".

Je te souhaite vraiment de t'en sortir.

Surtout ne payez pas.

Bonne chance pour la suite.

Par **lilidavi33**, le **30/07/2009** à **22:56**

Merci solkane!!

je suis un peu rassuré de savoir que d'autre personne ont eu elles aussi des problèmes avec ces escros de france 118 (meme si je le souhaite a personne).

Pour l'instant nous n'avons pas eu de contact avec eux depuis que nous avons tenté une résiliation: au bout de combien de temps ont-ils prit contact avec vous?? (pardon pour les fautes!!), et sous quel nom: Mr.Prelos ou Mr.renard...?

Merci de me repondre et bon courage a vous aussi!!!

Par **rb 08**, le **31/07/2009** à **12:49**

bonjour lilidavi33 ne faite aucgun virement c de l'arnaque total on m'arnaqué de plus de 12000€.attention faite aucgun virement!!!!!!! il vous appel toute les 2minutes prise de tete.

Par **solkane**, le **31/07/2009** à **17:44**

Pour répondre à ta question lilidavi33 nous avons été contacté en premier par une certaine Martine afin de nous faire modifier des informations telles que le nom ou l'adresse de l'entreprise. Au bout de 4 à 5 jours nous avons été sollicité par un Mr Blanc qui (parlent français comme une vache) nous a demandé si nous souhaitions payer en une, deux ou trois fois la modeste somme de 10000 euros.

En nous apercevant que ce n'était qu'une arnaque nous avons renvoyé un fax dans lequel nous indiquions que nous n'étions absolument pas disposés à payer et que nous ne croyons pas à leur "réel" statut d'entreprise ni leur contrat (dont nous avons sousentendu qu'il s'agissait d'un faux) et depuis nous n'avons plus de nouvelles d'eux.

Voilà j'espère que cela t'aidera.

Par **engel 2001**, le **08/12/2009** à **14:12**

je viens de subir la meme arnaque

j'ai fais un virement de 12000e dans la certitude d'etre rembourse par l'assurance

][s]peut- on m'aider d'urgence[/s][

merci d'avance